

**DELIBERATION N°2024-25_033
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

**10. Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès :
10.1 au certificat de capacité en droit**

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 13	Pour : 22
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total : 22	

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour le certificat de capacité en droit.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour le certificat de capacité en droit.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*



Certificat de capacité en droit

Modalités d'admission, capacités et calendrier pour l'accès à la formation préparant au Certificat de capacité en droit pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment son article [L. 613-1](#), [L. 712-3](#) ;

Vu l'[arrêté du 25 septembre 2021](#) relatif au certificat de capacité en droit ;

Vu l'[arrêté du 12 juin 2024](#), accordant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université la procédure et le calendrier d'admission dans les formations pour lesquelles elle est accréditée.

Article 1. Capacités d'accueil

L'admission dans la formation préparant au certificat de capacité en droit délivré par l'université, dépend des conditions prévues à l'article 2.

Des capacités d'accueil permettant d'accepter toutes les demandes répondant aux conditions sont fixées, par années d'études¹ :

Capacité en droit 1^{ère} année : 36 places

Capacité en droit 2^{ème} année : 36 places

Article 2. Modalités d'admission

Pour être autorisés à s'inscrire à la formation préparant au certificat de capacité en droit, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article 2 de l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit. La vérification des conditions requises à l'inscription dans la formation conduisant au certificat de capacité en droit est subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par la présidente de l'université.

Article 3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- une copie de la pièce d'identité ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel en lien avec le projet de formation ;
- pour l'accès en seconde année, le relevé de note de la première année préparant au certificat de capacité en droit.

Article 4. Calendrier de candidature

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription sur l'application e-candidat, au titre de l'année universitaire 2025-2026, dans l'une des années d'études préparant au certificat de capacité en droit, sont fixées par année d'études, dans la délibération « Calendriers de recrutement 2025-2026 ».

Article 5. Exécution

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6. Transmission au contrôle de légalité et publication

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

¹ Parcoursup : capacités, attendus, critères et examens généraux des vœux 2025-2026 – CFVU 28 novembre 2024 – CA du 17 décembre 2024